

Extrait du site UGTG.org

url :Â <http://ugtg.org/spip.php?article1877>

ZEKLˆ, Jounal a l'UTE-UGTG
"Travay"-EDF annou wouv"-zy© pou
vw" kl"

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 1er octobre 2012

Mis Â jour le : lundi 1er octobre 2012

UGTG.org

[PNG]

BALAYE A SEKRETE LA

Byen bonjou kolÄ"g,

HÄ© oui depuis notre dernier âEuros"âEuros"TI JOURNALâEuros"âEuros" onlo biten ja fÄ"t an ti EDF IÄ
Toute une partie de lâEuros"Ä©quipe de Direction sâEuros"en est allÄ©e. Comme dâEuros"habitude, depuis des
dÄ©cennies, leurs missions se sont achevÄ©es au bout dâEuros"environ 4 ans. MÄªme sâEuros"ils utilisent
volontiers les sentiments personnels comme appui de leur stratÄ©gie, les plus aguerris dâEuros"entre nous ne
ressentent leurs dÄ©parts que comme la fin dâEuros"un cycle perpÄ©tuel.

LâEuros"arrivÄ©e de leurs successeurs est vÄ©cue aussi, pour ceux qui sont soucieux du bien collectif, dâEuros"un
air dubitatif. Nous, UTE-UGTG, cherchons surtout Ä dÄ©celer Ä travers les rencontres que nous avons eues avec
eux leur prioritÄ© de mission et lâEuros"esprit avec lequel ils veulent la suivre.

Recouvrement de la dette ou prise en compte des attentes du Personnel restent pour nous des idÄ©es trÄ"es
gÄ©nÄ©rales. Favoriser une synergie entre Service ClientÄ"le et S. QualitÄ© du Pro-duit nous semble dÄ©jÄ© une
idÄ©e positive en soit.

Car il ya une grande diffÄ©rence entre investir dans un fonctionnement qui combat les causes de la dette, et se
laisser guider par une politique restrictive de budgets. Il y a une diffÄ©rence entre les intÄ©rÄ©ts dâEuros"individus
et lâEuros"intÄ©rÄ©t collectif. Par contre, pour que des services se considÄ©rent comme partenaires au service
dâEuros"une mÄªme cause induit pour nous que la notion mÄªme de âEurosÜbudget personnel Ä
dÄ©fendreâEuros" soit dÄ©truite. Ce qui va dans notre sens. Aussi nous, UTE-UGTG souhaitons que de vrais
dialogues soient ouverts quand il sâEuros"agira de dÄ©cliner cette Ä« nouvelle Ä » politique en fonctionnements
ordinaires : amÄ©lioration des conditions tant pour les agents que pour la clientÄ"le devant se traduire pour nous en
Ä©volution de lâEuros"espace dâEuros"accueil, en rÄ©duction du dÄ©lai dâEuros"intervention, et donc en
embauche de personnel.

Vous aurez peut-Äªtre remarquÄ© que la production ne semble pas faire partie des nouvel-les prioritÄ©s du Centre.
Mais lâEuros"Ä©vÄ©nement de Capesterre-belle-eau, avec ses consÄ©quences sur Marie-galante est venu nous
rappeler que câEuros"est bien IÄ© que rÄ©side notre cÄ"ur de mÄ©tier. Une grande page humaine de
lâEuros"Histoire dâEuros"EDF-GPE est en train de sâEuros"Ä©crire et passe pourtant presquâEuros"i-naperÄ©su sur
les autres sites que Jarry. Quelles vont Äªtre les relations entre les ex collÄ"gues de ces deux entitÄ©s devenues
distinctes ? EDF SA dâEuros"un cÄ"tÄ©, PEI de lâEuros"autre ?

CâEuros"est un sujet sur lequel nous reviendrons une prochaine fois
Chers (Äªres) collÄ"gues bonne lecture

[PNG]

[PNG]

Vues du chantier lors de son arrivÄ©e Janvier 2012

Photo : J-C QUIMPERT

CHSCT

La loi concernant les Instances de Représentativité du Personnel communément appelées (IRP) a été promulguée pour permettre aux organisations syndicales d'être des acteurs incontournables dans la vie même de l'entreprise.

Les entreprises faisant entraves aux fonctionnements de ces instances sont nombreuses, et la notre, EDF, malgré ses fondations très sociales, ne fait pas exception.

Devenue habituée de ces violations des réglementations, EDF a été condamnée par une décision du Conseil d'Etat du 17 mars 1997, pour une organisation de service sans consultation du CHSCT.

L'article L.4612-8 du Code du Travail, impose en effet une consultation du CHSCT avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité, ou les conditions de travail et notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification des cadences et des menus de production liées ou non à la rationalisation.

A EDF-GPE plusieurs modifications arbitraires ont eu lieu, notamment :

- La réorganisation de l'astreinte, qui non seulement prévoit désormais de laisser l'agent du dépannage assurer la continuité de service dans la foulée de ses interventions, mais permet également de lui attribuer des chantiers lourds dans ce contexte.
- Le raménagement de vestiaires, sans prise en compte des conditions de stockage de l'ensemble de l'outillage individuel des agents concernés.
- La transformation du B A I, qui a ailleurs été le sujet d'un échange violent à l'Agence Réseau.

Et des mauvaises conditions de travail se développent :

- La fréquence imposée de l'utilisation des téléphones mobiles, sans tenir compte des risques potentiels sur la santé.
- L'insuffisance d'équipement en ordinateur aux postes de travail des agents dans les Agences Réseau. Deux PC pour 6 agents, alors que c'est un outil incontournable pour la saisie des informations recapitulatives de la journée, ainsi que pour les échanges de mails.

La Direction se permet donc de prendre des décisions de façon unilatérale, puisque bien souvent renforcées par la soumission des cadres. L'état d'alerte survissant au SQP a même conduit un agent à se réfugier dans un poste de 20.000 Volts. Mais cet événement n'a nullement permis une remise en question des conditions de travail.

Les mandats confiés aux organisations syndicales représentatives, leurs donnent pourtant autorité pour ester en justice. Alors pourquoi ces silences complices qui permettent à la Direction d'EDF d'assouvir sa politique de plus en plus exigeante, en dégradant les conditions de travail des agents ?

UTE-UGTG, rappelle que les obligations des représentants du personnel sont :

- De permettre aux agents de travailler dans des bonnes conditions
- D'obliger EDF à appliquer un service public adapté au besoin de la clientèle Guadeloupéenne.

Conseil Syndical de l'EDF

QUIMPERT Jean-Claude SQP - GRAVA Franck SCL - JULAN Marianne SCL
MATHURIN Michael SCL - NICOLAS Grégoire SCL/BT - THIBAUDIER Joseph SCL - PIRAL Ary PRODUCTION
JYN - THOMIAS Harry SQP - BORDIN Yvon S.Q.P

Faire du syndicalisme propre EDF est pas un obstacle à la carrière professionnelle

L'USAGE

L'usage est une pratique d'entreprise constante, générale et fixe que l'employeur est tenu de respecter tant qu'il ne l'a pas dénoncé.

L'employeur peut dénoncer un usage d'entreprise à condition de le faire dans un délai suffisant pour permettre d'éventuelles négociations, et d'informer les représentants ainsi que chaque salarié intéressé (lettre simple ou recommandée).

Tant que cette procédure n'a pas abouti, l'usage reste en vigueur et les salariés peuvent en profiter.

EDF-GPE, elle, a arbitrairement pris la décision de supprimer la prime de téléphone fixe allouée à certains agents. Ce sont des agents amenés à recevoir des appels téléphoniques à leur domicile, dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Pourquoi cet usage ? Parce que la configuration géographique de la Guadeloupe ne permet pas aux radios téléphoniques d'avoir une efficacité digne d'un service public.

L'argument que pourrait invoquer la Direction est le développement du téléphone portable et son usage de plus en plus fréquent. Or ce dernier ne peut se substituer seul aux deux autres moyens cités ci-dessus car, pour lui aussi la couverture du territoire n'est pas entière, et parce qu'aucune étude scientifique n'a pu à ce jour, certifier que son utilisation n'a pas de conséquence grave sur la santé. Au contraire, il semblerait que des utilisations longues (messages collationnés par exemple) et fréquentes, aient des effets néfastes sur le cerveau.

Même si bon nombre d'entre nous n'en soit pas encore très conscient, l'UTE-UGTG se donne le droit de nous prouver en s'appuyant sur notre expérience collective. Tout guadeloupéen, personnellement ou à travers ses proches, subit les conséquences de la chlore et vit aujourd'hui le mépris de l'État. Mais il y a eu aussi le cas de l'amiante ; il a fallu attendre 1997 pour qu'une loi voie le jour, après que nombreux travailleurs soient contaminés, d'écarts, sacrifiés toujours pour des intérêts financiers.

Notre entreprise viole en toute quiétude la législation sur le droit du travail.

Nous à UTE-UGTG disons non, à ces violations répétées, d'avancées obtenues souvent par de longues luttes et des sacrifices ;

Non à ces tentatives de démantèlements organisationnels, à la dégradation des conditions du travail, et à la compromission de certains élus du personnel, dédaignant les engagements pris pour la défense des intérêts de leurs mandants.

Chaque petite décision doit être combattue pied à pied, « davwa pou yo osi, s' grenn-diri ka f' sak-diri ».

!

**F' NOU AR T YO
Nous, à UTE-UGTG, nous confirmons notre
engagement de syndicalistes.**

KONBA D'ÆYÆ P'K' MANNY !

LA LIBERTE EST ELLE ABSOLUE ?

Je n'avais pas compris.

EDF-GPE sponsorise cette belle fête qui est le relais inter-entreprises. Exemple pour son organisation et pour le dévouement bénévoles elle suscite, elle a lieu le 27 mai. Elle est donc intégrée aux quatre jours de fêtes. En effet chaque année la Guadeloupe se souvient des 25,26, 27 et 28 mai. C'est une période qui a, comme pour nous faire bien comprendre, marqué son Histoire à travers les siècles.

Ainsi des guadeloupéens ont voulu, en cette année 2012, ce 27 mai 1848, qui nous attribuait le statut de citoyen français.

Des guadeloupéens ont eu une pensée pour ces dizaines et dizaines de simples passants touchés de balles ou littéralement exécutés à la sous-préfecture du 26 au 27 mai 1967.

Des guadeloupéens ont honoré les combattants, tel que Ignace tombé au combat le 25 mai 1802, tel que Delgrès qui s'est fait sauter le 28, mais aussi cette dizaine de milliers de guadeloupéens, victimes de la répression napoléonienne.

Quatre jours avons-nous dit ?

A l'Euroscoute des médias officiels, on eu cru que seul le 27 mai 1848 avait droit de cité !

Serait-ce volontaire ou n'aurais-je rien compris ?

On ne peut en effet penser que des rédactions entières soient si ignorantes de notre propre Histoire.

Mais que représente le 27 mai 1848 parmi ces trois démonstrations d'autorité ? C'est la date officielle de la deuxième abolition*, et donc celle de la démonstration d'autorité que nous avons acceptée.

Nous l'avons acceptée parce qu'elle est synonyme de liberté (liberté individuelle s'entend). Nous serions donc libres depuis 1848 ! C'est ce message qui doit être passé.

Nous serions donc libres, libres de faire ce que notre moralité devrait nous interdire, libres de ne pas faire ce que notre conscience humaine nous inviterait naturellement à faire. Libres de mettre en péril l'avenir de notre progéniture collective.

Libres (comme l'oiseau) de ne pas chercher à comprendre, pour être libres de ne pas nous engager... par crainte. Par crainte de qui d'ailleurs ?

Guy Conquette dirait presque *« pa tranblé douvan misy-la ki ka kenbé lajan-la ! »*

Mais je crois avoir finalement compris :

Regardons autour de nous, au travail, à la maison ! Écoutons les « journalistes », décelons leurs positionnements ! ; Je crois avoir compris que depuis 1848 certains estiment tout simplement qu'ils sont libres de décider de ne suivre que les routes balisées.

*Les optimistes disent « seconde »

**UNION DES TRAVAILLEURS DE L'ÉNERGIE
UTE/UGTG**